

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CAHUZAC  
le jeudi 20 juin 2024 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 7

Date de la convocation : 16/06/2024

En exercice : 10

Date d'affichage : 16/06/2024

Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt juin à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGES, Nadège BOUYSSSE et Martine BOUSQUET et Messieurs Francis LEDOUX, Simon SAFFORES

Excusés : M. Adrien STOLDICK pouvoir à M. Simon SAFFORES, Mme Evelyne ROUANET pouvoir à Mme Emeline PAGES, M. Cédric GARCIA pouvoir à Mme Alexia BOUSQUET

Retards : M. Jean-Luc IMART arrivé à 21h48, il prend part au conseil à partir de la délibération

Secrétaire de séance : Mme Emeline PAGES

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

En début de séance Mme le maire annonce qu'il convient de rajouter un ordre du jour concernant le recrutement en cdd d'une secrétaire de mairie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024, elle demande au conseil son accord pour rajouter cet ordre du jour.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-1- Approbation du PV de la séance du 12/03/2024**

Le PV du 12/03/2024 vous a été transmis le 15/03/2024 avec les convocations.

Mme le maire annonce au conseil que Mme Evelyne ROUANET, a émis des remarques sur la forme du PV, elle présente les demandes de modification.

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le PV avec ou sans les modifications demandées.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-2- Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 60€HT.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

**-3- Délibération plan de financement 3 logements communaux**

Madame le maire explique au conseil que la Préfecture à demander de faire valider par le conseil municipal l'ensemble des plans de financement concernant les demandes de subvention auprès de l'Etat, même s'il y a une délégation du conseil au maire.

Madame le maire annonce que suite au dépôt du dossier, elle a eu des réponses du département qui ne financera pas le projet, la région quand elle, financera le projet à hauteur de 5 000€ HT par logement.

Elle expose au conseil qu'elle a fait des recherches complémentaires au niveau des aides leader auprès du PETR : mais que le programme ne finance pas la création de logement.

Elle précise que la commune ne peut pas financer à elle toute seule ce projet, il convient donc de prendre une décision soit en réduisant le nombre de logement et donc il convient de revoir le plan de financement, initialement présenté lors de la dernière séance, soit en reportant le projet.

Madame le maire propose au conseil deux nouveaux plans de financement réduisant le nombre de logement

Plan de financement prévisionnel pour 1 logement

<b>Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac</b>			
<b>Intitulé du projet : Création de 1 logement communal locatif</b>			
<b>Coût estimatif de l'opération</b>			
Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
MO + Etude + AMO		99 570,00 €	
Diagnostic		4 000,00 €	
Achat terrain		30 000,00 €	
Démolition/Désamiantage		80 000,00 €	
Terrassement/ voirie		113 950,00 €	
Gros œuvre		58 965,00 €	
Charpente/Couverture		29 378,33 €	
Menuiseries extérieures		14 503,33 €	
Enduits extérieurs		7 725,00 €	
Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds		13 668,33 €	
Menuiseries intérieures		6 005,00 €	
CVC/Plomberie		14 386,67 €	
Electricité		10 900,00 €	
Revêtements sols et muraux		9 793,33 €	
Peinture /Nettoyage		6 563,33 €	
Divers		8 333,33 €	
<b>Coût HT</b>		<b>507 741,67 €</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DETR ou DSIL	Sollicité	253 870,83 €	50%
- 10 ans de loyer		-90 000,00€	-18%
Conseil régional	Sollicité	5 000,00 €	0,01%
Conseil départemental	Sollicité	- €	

Mme le maire explique que le contrat d'exploitation de la step et des réseaux est arrivé à échéance, elle rappelle que le contrat a été joint avec les convocations.

Elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat avec la société Véolia.

Après délibération le conseil autorise Mme le maire à signer cette convention pour l'année 2024.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-12- Délibération pour la mise en place d'une convention pour les Jardins partagés**

Mme le maire rappelle que M. Simon SAFFORES et M. Jean-Luc IMART ont travaillé sur une convention concernant les jardins partagés, elle demande à M. SAFFORES de bien vouloir donner lecture de la dite convention.

Après lecture, Madame le maire demande au conseil de bien vouloir approuver cette convention et la participation demandée d'un montant de 50.00€ HT annuel pour les frais de fonctionnement du jardin.

Mme le maire propose de faire une inauguration des jardins afin de communiquer dessus.

M. Ledoux propose la mise en place d'une signalétique pour indiquer les jardins.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-13- Délibération Autorisation donnée au maire pour la signature de convention ADM ou Voisin vigilant**

Mme le maire explique qu'elle a réceptionné un mail de voisin vigilant concernant les nouveaux tarifs suite au rachat de la société, elle explique que suite à la réception de ce mail elle a fait des recherches sur des services similaires et que l'association des maires propose le même type de service (un service d'aide à l'information qui s'intègre dans le plan communal de sauvegarde).

Elle présente les deux propositions au Conseil et demande à ce dernier de se prononcer.

Après en avoir délibéré le conseil décide de renouveler la convention avec la société voisins vigilants sur une durée de 3 ans soit 600€TTC par an.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 1

#### **-14- Délibération autorisation donnée au maire signature convention 30 millions d'amis**

Mme le maire explique que dans le cadre du projet communal de stérilisation et d'identification des chats sauvage, l'association 30 millions d'amis propose ce service.

Elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention avec l'association.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-15- Délibération subvention sécurité routière**

Mme le maire annonce que la commune a réceptionné une demande de subvention de la part de la sécurité routière.

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette subvention et si le conseil décide d'accorder cette subvention de bien vouloir se prononcer sur le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré le conseil décide d'octroyer une subvention à hauteur de 100€

Le conseil décide de demander à la sécurité routière de faire une intervention sur la commune.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-16- Délibération réfection mur de l'Eglise**

Mme le maire explique que M. SAFFORES administré de la commune habitant à l'ancien presbytère souhaite refaire le crépi du mur de l'Eglise qui donne sur son jardin à ses frais.

Elle demande à M.SAFFORES de quitter la salle du Conseil afin qu'il ne prenne pas part à la délibération.

Elle rappelle que l'entretien de l'église est à la charge de la commune et qu'une déclaration de travaux doit être faite par la commune. Dans tous les cas il convient de noter que les travaux engagés consisteront en des travaux publics et qu'il sera nécessaire de respecter en fonction du montant, les dispositions de la commande publique applicable. Il sera ainsi nécessaire de sélectionner l'entreprise qui réalisera les travaux en réalisant plusieurs devis.

Elle propose au conseil de prendre en charge ces travaux, l'offre de concours (en général un montant forfaitaire ou un pourcentage du coût de l'investissement considéré accepté par l'assemblée délibérante, revêt alors un caractère définitif et ne peut plus être retiré, tant que le concours promis n'a pas été concrétisé, la collectivité n'a évidemment pas à envisager les travaux concernés.

Elle propose au conseil deux devis

Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande et de sélectionner une des entreprises si la demande de M. SAFFORES est acceptée.

Après en avoir délibéré le conseil approuve la restauration du mur de l'église et sélectionne le devis de l'entreprise GRANIER pour un montant total de 8 820.00€HT.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-17- Autorisation donnée au maire pour recruter une secrétaire de mairie**

Mme le maire annonce qu'elle a fait passer plusieurs entretiens pour le recrutement d'une secrétaire de mairie, comme annoncé lors du précédent conseil, que l'un des candidats semble convenir pour le poste, elle demande au conseil de bien vouloir l'autoriser recruter cette personne à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une période de 6 mois en tant que contractuel selon l'article L332-8 (7°) du code de la fonction publique.

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire l'ensemble des démarches administratives pour recruter une secrétaire à partir du 1 juillet 2024 selon la délibération 16-2023 du 25 mai 2023.

Si le candidat convient au poste, elle propose au conseil de recruter ce candidat à la fin de son CDD en emploi permanent.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-18- Délégués Syndicat Montagne Noire**

Mme le maire expose que M. STOLDICK ne peut plus se rendre aux réunions qu'il convient de le remplacer elle propose à Mme Martine BOUSQUET de devenir titulaire avec Mme Evelyne ROUANET.

Pour : 10                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **-19- Questions diverses et point sur les projets communaux**

##### **- Machine à pain**

Mme le maire annonce qu'avec M. SAFFORES, ils ont demandé des devis pour l'achat d'une machine à pain, M. SAFFORES présente le devis aux membres du Conseil, en précisant que l'achat d'un distributeur à pain peut être une solution mais reste à trouver le boulanger qui alimentera régulièrement en pain frais.

Mme le maire présente au conseil un autre type de distributeur à code individuel qui permettra la conservation de produits frais.

Mme le maire rappelle qu'avec les convocations a été transmise le courrier de l'ONaCVG, qui met en place des actions de solidarité et de mémoire en faveur des combattants d'hier et d'aujourd'hui des victimes de guerre et d'acte de terrorisme dans le Tarn.

Elle propose au conseil de faire une donation à hauteur de 50.00€.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### -9- Délibération Plan de financement canalisations eaux pluviales voirie du Rouseille

Mme le maire annonce au conseil que des travaux voirie sont nécessaires sur la voirie Rouseille, elle annonce qu'avant de faire le revêtement de la voie il conviendrait de faire des travaux sur le pluviale, en effet elle rappelle que lorsqu'il y a de forte pluie les terrains des habitations mitoyenne de la voie sont inondés.

Elle propose au conseil de faire une demande de subvention auprès du département du Tarn à hauteur de 50%.

PLAN DE FINANCEMENT CANALISATION EAUX PLUVIALES ROUSEILLE		
Poste de dépenses	Montant en € HT	
Mise en séparatif « Rouseille »	31 591.50€	
<b>TOTAL COUTS</b>	<b>31 591.50€</b>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Financiers	Montant € HT	Taux
Département	15 795.50€	50%
Autofinancement	15 795.50€	50%
<b>TOTAL</b>	<b>31 591 .50€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil du mois de septembre.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### -10- Délibération travaux voirie ROUSSEILLE

Mme le Maire annonce qu'il convient de refaire le revêtement de la voie Rousseillé une fois les travaux sur le réseau d'eau pluviale terminés.

Elle annonce au Conseil qu'une partie de ces travaux pourraient être financés par le département du Tarn

Elle propose au conseil de faire une demande de subvention à hauteur de 40% selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT VOIRIE ROUSSEILLE		
Poste de dépenses	Montant en € HT	
Travaux de réfection de voirie	24 240.00€	
<b>TOTAL COUTS</b>	<b>24 240.00€</b>	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Financiers	Montant € HT	Taux
Département du Tarn	9 696.00 €	40%
Autofinancement	14 544.00€	60%
<b>TOTAL</b>	<b>24 240 .00€</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré le conseil décide de reporter cette délibération au prochain conseil du mois de septembre.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

#### -11- Délibération autorisant le Maire à signer la convention Veolia pour l'exploitation STEP et réseau pour l'année 2024

**-7- Délibération Adhésion au groupement de commande porte par les syndicats d'énergies de l'Ariège, l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gard, du Gers, de la Haute-Loire, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services et de travaux en matière d'efficacité énergétique et autorisation donnée au maire de signer la convention.**

Mme le maire explique que les SDET de l'Ariège, l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gard, du Gers, de la Haute-Loire, des Hautes -Pyrénées, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées Orientales, du Tarn et du Tarn et Garonne

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la commune de *Cahuzac*, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de *Cahuzac* au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Prend acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune.
- Prend acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de *Cahuzac*, et ce sans distinction de procédures.
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.
- Habilitte le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de *Cahuzac*.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

**-8- Subvention à l'ONaCVG du Tarn(Office National des Combattants et des Victimes de Guerre)**

#### -4- Délibération plan de financement réhabilitation des deux logements communaux

Madame le maire explique au conseil que la Préfecture à demander à l'ensemble des conseils municipaux ayant délégués la recherche de subvention au Maire de valider par le conseil municipal le plan de financement de chaque projet faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat.

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir valider le plan de financement présenté lors du dernier conseil :

<b>Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac</b>			
<b>Intitulé du projet : Réhabilitation énergétique de deux logements communaux</b>			
<b>Coût estimatif de l'opération</b>			
Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
Climatisation		4 119,62 €	
Electricité		14 922,40 €	
Menuiserie		30 086,22 €	
Isolation		14 298,56 €	
Imprévus		6 342,68 €	
<b>Coût HT</b>		<b>69 769,48 €</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -Fonds Verts	Sollicité	27 907,79 €	40%
Autre subvention État (à préciser)			
Conseil régional	Sollicité	13 953,90 €	20%
Conseil départemental	Sollicité	13 953,90 €	20%
Fonds européens (à préciser)			
<b>Sous-total</b>			<b>80%</b>
Autofinancement		13 953,90 €	20%
<b>Coût HT</b>		<b>69 769,48 €</b>	<b>100%</b>

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### -5- Délibération admission en non-valeur budget 04921

Mme le maire annonce au conseil qu'en date du 7 mai 2024, la trésorerie lui a fait parvenir par mail une demande d'admission en non valeur sur le budget assainissement pour la somme de 600.10€.

Ces sommes dues correspondent à des titres émis par la commune entre 2020 et 2022.

Elle demande au conseil de bien vouloir délibérer

Pour : 0                      Contre : 9                      Abstention : 0

#### -6- Délibération participation pour l'achat d'un drapeau à destination de la FNACA

Madame le Maire rappelle que la FNACA avait demandé une aide pour l'achat d'un nouveau drapeau d'un montant de 100.00€TTC, elle rappelle que cela avait été abordé lors du précédent conseil mais que l'on avait pas pris la délibération.

Mme le maire propose aux conseils de délibérer afin d'attribuer cette aide.

Après en avoir délibéré le conseil décide de verser une subvention pour l'achat de drapeau à hauteur de 50.00€.

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0

Fonds européens (à préciser)			
<b>Sous-total</b>		<b>168 870,83 €</b>	<b>33,26%</b>
Autofinancement		338 870,84€	66,74%
<b>Coût HT</b>		<b>507 741,67 €</b>	<b>100%</b>

Plan de financement prévisionnel pour la création de 2 logements

<b>Nom de la collectivité : Commune de Cahuzac</b>			
<b>Intitulé du projet : Création de 2 logements communaux locatifs</b>			
<b>Coût estimatif de l'opération</b>			
Postes de dépenses		Montant prévisionnel HT	
MO + Etude + AMO		99 570,00 €	
Diagnostic		4 000,00 €	
Achat terrain		30 000,00 €	
Démolition/Désamiantage		80 000,00 €	
Terrassement/ voirie		113 950,00 €	
Gros œuvre		117 930,00 €	
Charpente/Couverture		58 756,67 €	
Menuiseries extérieures		29 006,67 €	
Enduits extérieurs		15 450,00 €	
Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds		27 336,67 €	
Menuiseries intérieures		12 010,00 €	
CVC/Plomberie		28 773,33 €	
Electricité		21 800,00 €	
Revêtements sols et muraux		19 586,67 €	
Peinture /Nettoyage		13 126,67 €	
Divers		16 666,67 €	
<b>Coût HT</b>		<b>687 963,33 €</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>			
<b>Financeurs</b>	<b>Sollicité ou acquis</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat -DETR ou DSIL	Sollicité	343 981,67 €	50,00%
10 ans de loyer		-180 000,00€	-18%
Conseil régional	Sollicité	10 000,00 €	0,14%
Conseil départemental	Sollicité		
Fonds européens (à préciser)			
<b>Sous-total</b>		<b>153 981,67</b>	<b>32,14%</b>
Autofinancement		423 981,66 €	67,86%
<b>Coût HT</b>		<b>687 963,33 €</b>	<b>100%</b>

Mme le maire demande au conseil de bien vouloir prendre une décision par rapport à ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter le projet, en attendant la mise en place de dispositif en faveur de la création de logements.

Mais convient

Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 0



L'ensemble des conseillers s'accorde sur le fait de lancer une réflexion sur ce type de casier qui permettrait la conservation d'aliments à condition de trouver les maraîchers, agriculteur, boulanger qui seraient disposés sur commande de venir alimenter les casiers.

- **Funlympique au Château**

Mme le maire annonce que la clinique du château organise la semaine du 24 juin des événements avec leurs résidents.

Dans le cadre de cet événement il souhaite utiliser le terrain de sport.

L'ensemble du conseil valide cette demande.

- **Organisation de la fête du Village le 6 juillet 2024**

Mme le maire présente les affiches de l'événement au conseil et demande aux conseillers de s'occuper de l'affichage.

M. SAFFORES et M. IMART les devis concernant la sécurité

Durant la fête un atelier pétanque sera proposé à partir de 14h00 par Mme Nadège BOUYSSSE

Un atelier basket sera proposé à partir de 15h00 par M. Simon SAFFORES

M. LEDOUX se propose de s'occuper de la buvette.

Mme BOUYSSSE demande une estimation des participants afin de donner un nombre prévisionnel de repas à prévoir aux foods trucks en chargeant de la restauration sur place.

Mme le maire annonce qu'il convient de monter les chapiteaux en cas de mauvais temps, elle demande des volontaires pour le montage. Elle sera en charge du montage.

La secrétaire de séance  
E. PAGES



Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024



ID : 081-218100493-20240924-DELIB\_41\_2024-DE